



Société Anonyme
 Meiboomlaan 33, 8800 Roeselare
 RPM Gand, division Courtrai
 TVA BE 0434.278.896

! SEULES SONT VALABLES LES FORMULAIRES DE VOTES EN LANGUE NÉERLANDAISE !

Les formulaires de vote en langue néerlandaise sont les seules à être acceptés officiellement.

Pour que les documents soient lisibles pour nos actionnaires étrangers, nous leur mettons une traduction en anglais et en français à disposition.

Les formulaires de vote rédigés en anglais et en français ne sont toutefois pas acceptés à l'assemblée générale.

FORMULAIRE DE VOTE
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 MAI 2023

Le/la soussigné(e) (nom, prénom/nom, forme juridique).....

.....

domicilié(e) à (adresse).....

.....

ou

dont le siège social est établi à (adresse du siège).....

.....

et valablement représenté(e) aux fins des présentes, conformément à ses statuts, par (nom, prénom):

.....

.....

porteur/porteuse de (nombre) actions de Roularta Media Group SA, ayant son siège social à 8800

Roeselare, Meiboomlaan 33, **émet sa voix par lettre** à l'assemblée générale de la société susmentionnée, qui se

tiendra le 16 mai 2023 à 11.00 heures au siège social de la société à 8800 Roeselare, Meiboomlaan 33.

Vous trouverez ci-dessous mes / nos instructions de vote pour chaque point de l'ordre du jour et les propositions de décisions de l'assemblée générale extraordinaire:

ORDRE DU JOUR ET PROPOSITIONS DE DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE:

1. Lecture du rapport annuel, y compris la déclaration du conseil d'administration relative à la bonne gouvernance.
2. Lecture du rapport du commissaire.
3. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2022 et affectation du résultat.

Proposition de décision: L'assemblée générale approuve les comptes annuels au 31 décembre 2022, y compris l'affectation du résultat telle que proposée par le conseil d'administration, et la distribution d'un dividende brut de 1,00 euro par action.

APPROBATION REJET ABSTENTION

4. Discussion des comptes annuels et rapports consolidés relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2022.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire.

Proposition de décision: L'assemblée générale donne décharge, par le biais d'un vote distinct, aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice 2022.

Décharge administrateurs

Monsieur Hendrik De Nolf

APPROBATION REJET ABSTENTION

Koinon SA, avec représentant permanent Xavier Bouckaert

APPROBATION REJET ABSTENTION

Madame Lieve Claeys

APPROBATION REJET ABSTENTION

Verana SA, avec représentante permanente Coralie Claeys

APPROBATION REJET ABSTENTION

Alauda SA, avec représentant permanent Francis De Nolf

APPROBATION REJET ABSTENTION

Invest at Value SA, avec représentant permanent Koen Dejonckheere

APPROBATION REJET ABSTENTION

Monsieur Rik Vanpeteghem

APPROBATION REJET ABSTENTION

SRL P.Company, avec représentant permanent Pascale Sioen

APPROBATION REJET ABSTENTION

Décharge commissaire

BDO Réviseurs d'entreprises SRL, représenté par Veerle Catry

APPROBATION REJET ABSTENTION

6. Approbation du rapport de rémunération.

Proposition de décision: L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération pour l'exercice 2022.

APPROBATION REJET ABSTENTION

7. Reconduction d'un administrateur : A l'assemblée générale du 16 mai 2023, le mandat de la SA Aulada, représentée par son représentant permanent, Monsieur Francis De Nolf arrivera à son terme.

Proposition de décision: Sur conseil du comité de nomination et de rémunération, le conseil d'administration recommandera de renommer la SA Alauda, représentée par son représentant permanent, Monsieur Francis De Nolf, en tant qu'administrateur pour une période de quatre ans, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice prenant fin le 31 décembre 2026

APPROBATION REJET ABSTENTION

8. Confirmation cooptation administrateur : Fin octobre, sur recommandation du conseil d'administration et après avis favorable du comité de nomination et de rémunération, la SRL P.Company représentée par sa représentante permanente Mme Pascale Sioen a été cooptée en tant qu'administrateur indépendant au sens de l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations. La SRL P.Company représentée par sa représentante permanente Mme Pascale Sioen a ainsi comblé la vacance survenue au sein du Conseil d'administration à la suite du décès prématuré du Prof Dr Caroline Pauwels.

Proposition de décision : L'assemblée générale ratifie la cooptation sur proposition du conseil d'administration, après avis du comité de nomination et de rémunération, et procède à la nomination définitive de la SRL BV P. Company, représentée par son représentant permanent, Mme Pascale Sioen, en tant qu'administrateur indépendant au sens de l'article 7:87 du Code des sociétés et associations. Le mandat court jusqu'à l'assemblée annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2025

APPROBATION REJET ABSTENTION

Signé à, le 2023

(Signature)

A envoyer par courrier à NV Roularta Media Group, Meiboomlaan 33, 8800 Roeselare ou par mail à sophie.van.iseghem@roularta.be au plus tard le mercredi 10 mai 2023